Bilan actif

AIBN At.ru nvesbrent Solutions

Bats Œ synthèse au 31/1212024

	Brut	Arrortisserrents Ftovisions	Net au 311/12/24	Net au 31/12/23
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
CAPITAI SOUSCRIT INONAPPB._E				
AcUfimmobili sé				
Immobilisations inc orporelles				
Fornds commercial	6 367 872,58		6 367 872,58	6 367 872,58
Logiciels	2716214,62	2 684 827,8'1	31 386,81	620 1139,92
Immobilisatiolils en cours	284,55		284,55	284,55
immobiliisalions corporelles	293204,04	202 414,3'1	90 789,73	124 223,53
immobilisations financières (1)	117 247 1166,94	8 510,00	17 238 656,94	112 906 '672,97
TOTALI	**26 624 742,73**	**2 895 752,12**	**23 728 990,61**	**20 019 193,55**
Actif circulant				30430,45
Stocks & en-cours				
Avances et acomptes versés sur corn mandes				
Crèancœs (2)				
-Clients et comptes rattaclhés	116 782 906,26		16 782 906,26	117 098 408,40
-Crèaru:es nscal:es et soci:ales	326918,54		326 918,54	41 267,35
-Autres				
\(al:eurs mobilières de placement				
Dispon1ibilités	53 867 '606,31		53 867 606,31	59 094 743,93
Charges oonstatées d'avance	1432618,29		1432618,29	1 309 515,29
TOTAL II	**72 410 049,40**		**72 410 049,40**	**77 574 365,42**
TOTAL GENERAL {I+11)	**99 034 792,13**	**2 895 752,12**	**96 139 040,01**	**97 593 558,97**

(1) Dont échéance à moins d'un an
(2) Dont échéance à plus d'un an

Copie certifiée conforme
François-Xavier GENNETAIS
Président du Directoire

Bilan passif

AIBNAr.ru nvestrrent Solutions

Bats de synthèse au 31/1212024

	Nelau 31112/24	t>et au 31/12/23
PASSIF		
Capitaux propr,es	*4* 324 048,00	4 324 048,00
Capital		
Primes d'êmission	2292 639,20	2292 639,20
Primes **de** fusion	11659473,11	11659473,11
Réserves:		
Rêserve lêgale	432404,80	432 404,80
Rêserves rêglementêes		
Autres rêserws		
Report à nou□au	33 992 567,74	32 974 988,10
Résultat de l"exercice	***14 400 038,38***	***14 530 229,64***
TOTALI	**67 101171,23**	**66 213 782,85**
Provisions pour risques et charges TOTAL II	**2168 870,97**	**1 874 449,98**
Dettes (4)		
Emprunts et dettes assimilêes		
Emprunts et dettes après des établissements de crédit		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Foumi,sseurs et oomptes rattachés (3)	**19** 078 936,77	**21** 396 928,49
Dettes fiscales etsociales (3)	*7 787 597,28*	*8100 819,61*
Autres dettes	2463,76	7 578,04
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	**26 868 997,81**	**29 505 326,14**
TOTAL GENERAL (1+11+111)	**96139 040,01**	**97 593 558,97**

(3) Dont échéance à pf11s d"un an et à moins de cinq ans *214 371* *203327*

(3) Dont échéance à moins d'11n an *26 654 627* *29 301 999.14*

COMPTE DE RESULTAT

ABN AMRO Investment Solutions

Etats de synthèse au 31/12/2024

	du 01/01/24 au 31/12/24	du 01/01/23 au 31/12/23
PRODUITS D'EXPLOITATION	**121 187 913,62**	**125 769 751,17**
Production vendue de services		
Activité de gestion de portefeuille	116 831 882,01	120 807 996,77
Activités accessoires	1 356 597,04	1 491 062,01
Autres	989 000,00	989 000,00
Montant net du Chiffre d'affaires	**119 177 479,05**	**123 288 058,78**
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 003 430,98	2 466 202,99
Autres produits	7 003,59	15 489,40
Charges d'exploitation	**103 252 268,50**	**105 623 169,82**
Achats de marchandises	75 998,01	113 904,99
Autres achats & charges externes	79 682 047,09	81 157 362,52
Impôts, taxes et vers. assim.	1 988 258,89	2 114 724,18
Salaires et Traitements	10 153 472,25	10 057 079,62
Charges sociales	5 511 519,97	6 056 641,09
Amortissements et provisions	2 946 239,89	2 850 451,67
Autres charges	2 894 732,40	3 273 005,75
RESULTAT D'EXPLOITATION	**17 935 645,12**	**20 146 581,35**
Produits financiers	**2 201 541,63**	**2 110 307,88**
Participation		-107 063,50
Autres intérêts et produits assimilés	1 469 295,24	295 989,55
Différence positive de change	415 235,32	1 287 578,09
Reprises sur provisions et transferts de charges	317 011,07	633 803,74
Produits nets sur cessions de VMP		
Charges financières	**408 942,47**	**2 167 302,50**
Dotations aux amortissements et provisions	8 510,00	317 011,07
Intérêts et charges assimilées		2 592,44
Différence négative de change	400 432,47	1 847 698,99
Charges nettes sur cessions de VMP		
RESULTAT FINANCIER	**1 792 599,16**	**-56 994,62**
RESULTAT COURANT	**19 728 244,28**	**20 089 586,73**
Produits exceptionnels		708,34
Charges exceptionnelles		25 320,02
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**-24 611,68**
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	452 939,90	465 949,41
Impôts sur les bénéfices	4 875 266,00	5 068 796,00
RESULTAT NET	**14 400 038,38**	**14 530 229,64**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

I – Evénements significatifs de l'exercice

Néant

II – Principales règles d'évaluation et de présentation

Les comptes sociaux d'ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS relatifs à l'exercice 2024 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels prescrites par le Plan Comptable Général adapté aux Sociétés de Gestion de Portefeuille (règlement 2014-03 du 5 juin 2014).

Les comptes sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles d'établissement et de présentation.

II.1- Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conformément aux principes comptables applicables aux sociétés commerciales, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues. Les commissions sur activités de gestion de portefeuille (commissions de gestion sous mandats, de gestion OPC, de souscriptions ou de rachats et d'encours) sont enregistrées en produits et en charges en fonction de leur nature.

II.2- Valeur au bilan des titres de participation et des valeurs mobilières de placement

A la clôture de l'exercice, la valeur d'acquisition des titres est comparée à leur valeur d'inventaire.
La plus faible de ces valeurs est retenue au bilan. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
Les cessions ont porté sur les titres acquis ou souscrits à la date la plus ancienne en appliquant la règle FIFO.

II.3- Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de réévaluation, nettes des amortissements cumulés.

Amortissements et dépréciations

Les terrains ne sont pas amortis.
Les amortissements sont calculés, suivant la méthode linéaire ou le système dégressif, sur la durée de vie probable des actifs concernés :
Logiciels : 1 à 3 ans
Installations Générales et Agencements : 5 à 10 ans
Matériels de bureaux : 5 ans
Matériels Informatiques : 3 à 5 ans
Mobiliers : 2 à 5 ans
Mobiliers et matériels d'occasion : 1 à 2 ans

Les coûts liés au développement de l'outil de due diligence « Deeligenz » sont comptabilisés selon les règles suivantes :

- Les coûts de développement du logiciel sont immobilisés au fil de la réalisation des développements et amortis à la date de mise en œuvre opérationnelle.
- Les coûts d'étude préalable et d'analyse sont comptabilisés en charges.

II.4- Provisions

En application des articles 321-1 et suivants du règlement ANC n°2014-03 relatifs aux passifs, les provisions sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Un passif représentant une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette rubrique regroupe les provisions destinées à couvrir :

- des risques et des charges non directement liés à des opérations nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.
- des risques et des charges liés à des opérations que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Les provisions comprennent :

- les provisions pour risques divers et litiges
- les indemnités de fin de carrière versées lors des départs en retraite ainsi que les compléments de retraite versés à certains salariés
- les provisions pour médailles du travail dues conformément à la Convention Collective.

II.5 Engagements en matière de retraite et médailles du travail

Les engagements sociaux qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan. L'impact en résultat est comptabilisé dans la rubrique « Frais de personnel ».

Les indemnités de fin de carrière versées lors des départs en retraite ainsi que les compléments de retraite (avantages postérieurs à l'emploi) font l'objet d'une réévaluation et d'un provisionnement.

L'évaluation actuarielle de l'engagement a été réalisée selon la nouvelle méthode approuvée par l'IFRIC en 2021 et selon la recommandation ANC 2013-02, conformément aux directives de l'UES de

NEUFLIZE OBC. Cette nouvelle méthode remplace la méthode PUC stricte utilisée lors des précédentes évaluations.

Les calculs sont effectués bénéficiaire par bénéficiaire selon le processus suivant :

▪ calcul de Valeur Actuelle Probable : la VAP est estimée par projection de la prestation à l'échéance et intégration de facteurs d'actualisation financière et de probabilisation (survie et turnover).

▪ détermination de la Projected Benefit Obligation : le calcul de la PBO repose sur le principe de répartition linéaire des droits sur la durée d'acquisition. Elle est égale à la fraction de la VAP correspondant aux droits acquis à la clôture de l'exercice, au prorata de l'ancienneté à cette date par rapport à l'ancienneté totale génératrice de droits.

Un calcul strictement identique à celui de la PBO, mais effectué sur la base du salaire à « la date d'inventaire » (sans projection) conduit à la détermination de l'ABO (Accumulated Benefit Obligation).

Conformément à la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013, les effets d'actualisation non-encore comptabilisés en charge, compte tenu de l'ancienne méthode du corridor, ont été enregistrés à l'ouverture de l'exercice 2013 en capitaux propres (« Report à nouveau ») en respectant par ailleurs les règles liées aux changements de méthodes comptables, c'est-à-dire sans effet d'impôts.

L'intégralité des dotations et reprises de l'exercice, incluant donc l'ensemble des effets d'actualisation sont dès lors enregistrés directement en résultat.

II.6- Frais de Personnel

La rubrique « salaires et traitements » intègre l'intéressement.

Conformément aux dispositions prévues par la directive européenne CRD IV sur les fonds propres réglementaires, les dispositions suivantes sont applicables au sein de la société de gestion d'actifs, filiale d'ABN AMRO :

Pour les salariés relevant des dispositions globales prévues par ABN AMRO et conformément aux critères détaillés dans la Politique de Rémunération de l'UES du Groupe NEUFLIZE OBC, la rémunération variable est divisée en deux parts :

- l'une dite « initiale » de 60%, l'autre dite « différée » correspondant au 40% restant, dont le paiement est réalisé par quart sur les 4 années suivant l'attribution. La part différée est soumise à des conditions suspensives avant attribution.
- Les parts initiale et différée sont elles-mêmes scindées en deux parts égales comprenant un versement de 50 % en numéraire et de 50 % en certificats de performance. Le règlement en numéraire des certificats de performance est soumis à une période de rétention d'un an.

Ces dispositions s'appliquent dès le 1er € de rémunération variable à moins que le montant de rémunération variable attribué soit inférieur à 50 000 € et qu'il représente moins de 10 % de la rémunération fixe annuelle auquel cas, la rémunération variable est versée en une fois, sans condition de différé.

Pour les salariés relevant des dispositions locales prévues par l'UES du Groupe NEUFLIZE OBC et conformément aux critères détaillés dans la Politique de Rémunération de l'UES du Groupe NEUFLIZE OBC concernant les rémunérations variables éventuelles :

- celles dont le montant brut est inférieur ou égal à 170K€ sont versées en numéraire en mars N+1
- pour celles dont le montant brut est supérieur à 170 k€, les dispositions globales prévues par ABN AMRO s'appliquent alors dès le 1 € de rémunération variable (voir précédent paragraphe) comme c'est le cas pour l'ensemble du personnel.

Au cours de l'exercice 2024, aucune modification majeure en matière de politique de rémunération n'est à rapporter.

La participation figure, après le résultat exceptionnel, sur la ligne « Participation des salariés aux fruits de l'expansion ».

II.7 Créances

Les créances, en euros, sont évaluées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

II.8 Valorisation des positions bancaires en devises :

La société de gestion détient plusieurs comptes en devises.
Chaque fin de mois, la position en devises est contre-valorisée en euros. Le cours de conversion appliqué est le cours de change comptant du dernier jour du mois. Le cours est sourcé dans l'outil SAB de la Banque ABN Amro Bank NV.
Cette réévaluation de change est portée en résultat financier selon le cas dans un compte de perte de change (compte comptable 66600000) ou de gain de change (compte comptable 766 00000).

II.9- Fiscalité

Le taux d'impôt sur les sociétés (IS) retenu au titre de l'exercice 2024 est de 25 %, comme en 2023, auquel s'ajoute la contribution de 3,3% calculée sur la part d'IS excédant 763 000 euros.

Pour rappel, à compter du 01/01/2022, AAIS s'acquitte directement de l'IS auprès du Trésor Public puisqu'AAIS est sorti du groupe Fiscal Neuflize OBC depuis le 01/01/2021, à la suite de la cession des actions AAIS par la banque Neuflize OBC à ABN AMRO Bank NV, en février 2021.

III- EVENEMENTS SURVENUS APRES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

IV- NOTES SUR LE BILAN

IV.1 Capitaux Propres

	12/31/2023	Allocation of result	Change in accounting policy - other	Result of the period	12/31/2024
Share capital (1)	4 324 048	-	-	-	4 324 048
Share premium	2 292 639	-	-	-	2 292 639
Merger premium	11 659 473	-	-	-	11 659 473
Statutory reserves	432 405	-	-	-	432 405
Retained earnings (2)	32 974 988	1 017 580	-	-	33 992 567
Group Result of the year 2023 (2)	14 530 230	-14 530 230	-	-	-
Group Result of the year 2024	-	-	-	14 400 038	14 400 038
TOTAL	**66 213 783**	**-13 512 650**	**-**	**14 400 038**	**67 101 171**

(1) Le capital social se décompose en 270 253 actions de 16 € chacune soit un montant de 4 324 048 €.

(2) L'assemblée Générale Ordinaire du 29 Mai 2024 a décidé de distribuer un dividende de 13 512 650 € soit 50 € par action.

IV.2 Immobilisations Incorporelles et Corporelles

	Valeur Brute au 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Transfert	Valeur Brute au 31/12/2024
Fonds de commerce (a)	6 367 873	-	-	-	6 367 873
Logiciels (b)	5 577 509	-	2 861 295	-	2 716 214
Immobilisations incorporelles en cours	285	-	-	-	285
Total Immobilisations Incorporelles (1)	**11 945 667**	**-**	**2 861 295**	**-**	**9 084 372**
Inst°, Agenct Constructions	-	-	-	-	-
Inst°, Agenct Bureau	-	-	-	-	-
Matériels de Bureau (c)	132 480	-	130 995	-	1 485
Mobilier (d)	555 940	2 631	496 563	-	62 008
Matériel Informatique (e)	674 579	23 570	468 438	-	229 712
Matériel de sécurité	-	-	-	-	-
Total Immobilisations corporelles (2)	**1 363 000**	**26 201**	**1 095 997**	**-**	**293 204**
TOTAL (1)+(2)	**13 308 667**	**26 201**	**3 957 292**	**-**	**9 377 576**

(a) AAIS possède deux fonds de commerce : le premier, acquis en 2010 à la suite de la fusion-absorption de la société Neuflize OBC Asset Management, d'une valeur de 5 054 894 €, et le second, acquis en 2015 auprès de BNP Paribas Investment Partners aux Pays-Bas, pour un montant de 1 312 978 €.

(b) La diminution du poste logiciels est liée à une revue de l'état des immobilisations donnant lieu à des mises au rebut d'actifs immobilisés totalement amortis pour 2 861 K€.

(c) La diminution du poste matériel de bureau est liée à une revue de l'état des immobilisations donnant lieu à des mises au rebut d'actifs immobilisés totalement amortis pour 131 K€.

(d) Les acquisitions de mobilier concernent des bureaux doubles. En parallèle, du mobilier n'ayant plus lieu d'être et totalement amorti a été sorti de l'actif immobilisé pour 497 K€.

(e) Les acquisitions de matériel informatique concernent principalement des ordinateurs portables. En parallèle, du matériel informatique n'ayant plus lieu d'être et totalement amorti a été sorti de l'actif immobilisé pour 468 K€.

IV.3 Tableau des Amortissements

	Valeur au 31/12/2023	Dotation	Reprise	Valeur au 31/12/2024
Amort Logiciels	4 957 369	588 753	2 861 295	2 684 828
Total Amort. Immobilisations Incorporelles (1)	**4 957 369**	**588 753**	**2 861 295**	**2 684 828**
Amort Instal°, Agenct Constructions	-	-	-	-
Amort Mat. de Bureau	132 480	-	130 995	1 485
Amort Mobilier	504 799	11 607	496 563	19 842
Amort Matériel Informatique	601 497	48 028	468 438	181 087
Amort Matériel de sécurité	-	-	-	-
Total Amort. Immobilisations corporelles (2)	**1 238 776**	**59 635**	**1 095 997**	**202 414**
TOTAL (1)+(2)	**6 196 145**	**648 388**	**3 957 292**	**2 887 242**

(1) La dotation relative aux logiciels de 589 K€ concerne principalement le projet "Deeligenz" pour 584 K€. Par ailleurs, la reprise de 2 861 K€ concerne les actifs immobilisés mises au rebut.

(2) Les reprises de 1 096 K€ liées au matériel de bureau, au mobilier et au matériel informatique se rapportent aux actifs immobilisés qui ont été mis au rebut.

IV.4 Tableau des Immobilisations Financières

	Valeur Brute au 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Valeur Brute au 31/12/2024
Idinvest Private Debt III (1)	133 807	-	17 290	116 517
AAIS Starter Fund (2)	12 397 516	4 005 611	-	16 403 127
Prêt 1% Logement (3)	602 968	42 092	-	645 060
Dépôt de garantie (4)	89 393	-	6 930	82 463
TOTAL	**13 223 684**	**4 047 703**	**24 220**	**17 247 167**

(1) Au 31/12/24, AAIS détient 50 parts du FCPI Idinvest Private Debt III.
En juin 2024, AAIS a perçu une distribution de nominal A pour un montant total de 17 290 €.

(2) Au 31/12/24, AAIS détient 168 455 parts du fonds AAIS Starter Fund, soit 100 % de l'actif.
En juin 2024, AAIS a souscrit 25 910 parts pour un total de 2 502 647 €.
En novembre 2024, AAIS a souscrit 15 090 parts pour un montant 1 502 964 €.

(3) Chaque prêt 1% Logement est accordé pour une durée de 20 ans.

(4) Les dépôts de garantie sont liés à des locations immobilières. La diminution sur ce poste concerne une restitution de dépôts de garantie.

IV .5 Provisions inscrites au bilan

Actif	Dépréciations au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Dépréciations au 31/12/2024
Dépréciation des immobilisations financières (1)	317 011	8 510	317 011	8 510
Total dépréciation	**317 011**	**8 510**	**317 011**	**8 510**

(1) Au 31/12/24, la dépréciation du FCPI Idinvest Private Debt III est de 8510 €. Par mesure de simplification du suivi des dépréciations des immobilisations financières, il a été décidé de reprendre le stock de dépréciation de l'exercice antérieur pour un montant de 317 K€ et de comptabiliser en dotation le stock de l'exercice en cours.

Passif	Provisions au 31/12/2023	Changement Méthode	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Provisions au 31/12/2024
Total prov pour risques	-	-	-	-	-	-
IFC (1)	1 521 249	-	1 891 811	-	-1 650 230	1 762 830
Médailles du travail (1)	353 201	-	406 041	-	-353 201	406 041
Total prov. pour charges	**1 874 450**	**-**	**2 297 852**	**-**	**-2 003 431**	**2 168 871**
TOTAL	**1 874 450**	**-**	**2 297 852**	**-**	**-2 003 431**	**2 168 871**

(1) Les provisions pour passifs sociaux (IFC, médailles) ont été actualisées au 31/12/2024 au taux d'actualisation de 3,30 % en baisse par rapport au 31/12/2023. Des mises à jour des tables de turnover et du taux d'évolution des salaires ont été réalisées pour les évaluations comptables à fin 2024.
Afin de sécuriser les stocks de provisions et de bénéficier pleinement de la prescription triennale, il a été décidé chaque année, depuis l'exercice 2021, de reprendre le stock de l'exercice antérieur et de passer le stock mis à jour de l'exercice en cours. Cette méthode a permis de simplifier le suivi avec l'évaluation faite par l'actuaire.

IV.6 Etat des créances, produits à recevoir et charges constatées d'avance

Au 31/12/2024	Montant Brut	Échéances	
		moins 1 an	> 1 an < 5 ans
Créances clients (1)	16 782 906	16 782 906	-
Créances fiscales et sociales (2)	326 919	326 919	-
Charges constatées d'avance (3)	1 432 618	1 432 618	
TOTAL	**18 542 443**	**18 542 443**	-

(1) Ce poste est constitué des factures à établir, et concernent essentiellement les frais de gestion et les Other fees de la SICAV AAF ainsi que la prestation Privium.

(2) Ce poste est constitué de créances sur l'impôt sur les sociétés et de TVA.

(3) Les charges constatées d'avance se composent essentiellement de charges d'abonnement de bases de données.

IV.7 Disponibilités

Valeurs brutes	Valeur Brute au 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Valeur Brute au 31/12/2024
Comptes ordinaires	28 881 827	-	17 715 762	11 166 065
Comptes Dépôt à terme (1)	30 212 917	123 701 542	111 212 917	42 701 541
TOTAL	**59 094 744**	**123 701 542**	**128 928 679**	**53 867 606**

(1) Au 31/12/24, AAIS détient deux dépôts à terme l'un montant de 30 000 K€, ouvert en septembre 2024 et dont l'échéance est en janvier 2025 et le deuxième d'un montant de 12 000 K€ ouvert en décembre 2024 et dont l'échéance est en mars 2025. Les intérêts courus non échus sont de 701 542 €.
(6 autres dépôts à terme ont été ouverts en 2024 pour un montant total de 81 000 K€ et sont arrivés à échéance avant le 31/12/2024).

IV.8 Etat des dettes et charges à payer

Au 31/12/2024	Montant Brut	Échéances	
		moins 1 an	> 1 an < 5 ans
Dettes fournisseurs (1)	19 078 937	19 078 937	
Dettes fiscales et sociales (2)	7 787 597	7 573 226	214 371
Autres dettes	2 464	2 464	
TOTAL	**26 868 998**	**26 654 627**	**214 371**

(1) Les dettes fournisseurs sont composées :

- Des factures non parvenues pour 19 111 624 € ; comprenant principalement
  - 11 755 745 € de frais de délégation de gestion,
  - 4 290 780 € d'honoraires de commercialisation,
  - 1 017 496 € de frais administratifs et comptables des OPC et autres charges de PNB
  - 1 117 513 € de frais de licences informatiques et d'abonnement base de données,
  - 930 089 € d'autres frais généraux (honoraires consultants, RH, avocats), VMR, refacturations Bethmann, formations et autres frais RH.

- Et une position avoir fournisseurs de 32 687 € (dont 28 k€ d'avoir sur le fournisseur La maison bleue).

- Le montant des factures non parvenues envers les entreprises liées totalise 1 492 916 € (dont 365 715 € pour ABN AMRO Bank NV France et 1 127 201€ Groupe ABN hors France).

(2) Le poste dettes fiscales et sociales est constitué des provisions relatives aux :

- Frais de personnel pour 5 826 420 € (constitué de la provision pour congés payés de 2 344 088 €, des provisions pour bonus pour 2 876 707 €, y compris 214 371 € correspondant à la rémunération variable différée des collaborateurs concernés par cette disposition, dont l'échéance est comprise entre plus d'un an et moins de cinq ans et de la provision pour participation et intéressement pour 543 000 €).

- Dettes fiscales et sociales pour 1 961 177 € dont 519 925 € de dettes de TVA, 923 314€ de cotisations sociales à payer aux organismes sociaux, 517 938 € de taxes à payer.

V- NOTES AU COMPTE DE RESULTAT

V.1 Chiffre d'affaires

Production vendue de services en euros	31/12/2024	31/12/2023	Var	Var (%)
Activité de gestion de portefeuille				
Commissions de gestion financière d'OPC (1)	116 046 814	120 119 461	-4 072 646	*-3,4%*
Commissions de souscription et/ou rachat d'OPC et commissions d'encours	0	4 439	-4 439	*-100,0%*
Autres (autres refacturations, frais de transaction,..)	785 068	684 098	100 970	*14,8%*
sous-total	**116 831 882**	**120 807 997**	**-3 976 115**	***-3,3%***
Activités accessoires				
Autres produits accessoires liés à l'activité de gestion de portefeuille (2)	**1 356 597**	**1 491 062**	**-134 465**	***-9,0%***
Autres	**989 000**	**989 000**	**0**	***0,0%***
TOTAL	**119 177 479**	**123 288 059**	**-4 110 580**	***-3,3%***

Le chiffre d'affaires s'élève à 119,2 m€ contre 123,3 m€ en 2023 en baisse de 4 m€ soit (3, 3%).
Il comprend les différentes catégories de services vendus à savoir :

- Les activités de gestion de portefeuille qui regroupent :

(1) Les commissions de gestion financière d'OPC, qui s'élèvent à 116,1 m€, sont en baisse de 4,1 m€ par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est principalement due à une décollecte nette de 2,185 milliards d'euros en 2024, touchant principalement les classes d'actifs actions, les plus rémunératrices. L'effet marché positif de 1,791 milliards d'euros n'a pas suffi à compenser entièrement cette décollecte.

(2) Les autres activités de gestion de portefeuille pour 0,8 m€. Elles sont en hausse de 0,1m€ et sont constituées des refacturations des prestations Dealing Services (0.6m€) et de transparisation (0.2m€) de AAIS à la SICAV AAF et au FGR.

- Les activités accessoires composées principalement de la commission de gestion de délégation Privium pour 1,2m€ ont diminué de 9 % par rapport à l'année précédente à la suite de diminution des actifs.

- Le poste « Autres » est composé de la prestation que AAIS fournie à ABN AMRO NL.

V.2 Détail des charges d'exploitation

(Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023	VAR €	VAR %
Charges d'exploitation :	**103 252**	**105 623**	**-2 371**	**-2%**
Achats (1)	76	114	-38	**-33%**
Autres achats et charges externes (2)	79 682	81 157	-1 475	**-2%**
Impôts, Taxes & Versements assimilés (3)	1 988	2 115	-126	**-6%**
Salaires et Traitements (4)	10 153	10 057	96	**1%**
Charges sociales (4)	5 512	6 057	-545	**-9%**
Dotations aux amortiss. & aux provisions (5)	2 946	2 850	96	**3%**
Autres charges (6)	2 895	3 273	-378	**-12%**

Les charges d'exploitation totalisent de 103,252 m€ en 2024 contre 105,623 m€ en 2023 soit une baisse de 2%.

(1) Les achats sont en baisse de 33 % et concernent l'achat de petit matériel et de fournitures sur 2024.

(2) les autres achats et charges externes sont de 79,682m€ en 2024 contre 81,157m€ en 2023

Elles regroupent principalement des charges liées à l'activité de gestion de portefeuille et des charges externes liées aux frais généraux.

Ce poste représente 77% des charges d'exploitation de l'exercice. Il regroupe :

- Les charges liées à l'activité de gestion de portefeuille totalisent 63,132m€ en 2024 contre 65,068m€ en 2023.

En €	Exercice N 31/12/2024	Exercice N-1 31/12/2023	VAR €	VAR %
Rétrocessions gestion financière - Honoraires de délégation	43 321 774	44 990 580	-1 668 806	-4%
Commissions de commercialisation	13 808 051	13 572 163	235 888	2%
Commissions de Conseil	3 882 556	3 766 255	116 300	3%
Autres	2 120 125	2 738 611	-618 486	-23%
Total charges d'exploitation PNB	**63 132 506**	**65 067 609**	**-1 935 103**	**-3%**

- Les rétrocessions de gestion financière, comprenant principalement les honoraires versés aux gérants de la SICAV ABN AMRO Funds, atteignent 43,432 millions d'euros. Elles subissent une baisse de 3%, due à la réduction de la tarification et à la diminution de certains actifs gérés.

- Les commissions de commercialisations totalisent 13,808 m€ en 2024 comparées à 13,572 m€ en 2023. Ces montants sont versés à des sociétés du groupe ABN AMRO (dont 2,7 m€ pour ABN AMRO Bank NV Paris et 4,3 m€ aux autres entités du groupe ABN Amro) ainsi qu'à des tiers externes (pour 6,7 m€).

- Les commissions de conseil atteignent 3,883m€ en 2024 contre à 3,766m€ en 2023 soit une augmentation de 0,116m€. Cela concerne principalement les prestations de conseil versées à ABN AMRO Belgique et à ABN AMRO NV pour certains compartiments de la SICAV AAF.

- Les autres charges liées à l'activité telles que les frais de valorisateurs, dépositaires, Dealing Services s'établissent à 2,120m€ et sont en baisse de 0,618m€ par rapport à l'exercice précèdent. (cette baisse inclut la reprise de provisions antérieures liées au service de reporting Priips d'un montant de 0.5m€)

- Les achats et autres achats et charges externes liés aux frais généraux sont de 16,549m€ entre 2024 contre 16,090m€ en 2023 soit une hausse de 3%.

En €	31/12/2024	31/12/2023	VAR €	VAR %
Locations (1)	1 028 636	830 115	198 521	24%
Maintenance immeuble et informatique (2)	119 833	98 713	21 120	21%
Assurances (3)	265 987	203 401	62 586	31%
Abonnement base de données	3 620 860	3 571 706	49 153	1%
Honoraires (4)	1 863 907	2 121 106	-257 200	-12%
Prestations ABN Amro NV - SLA & AAIS BV	4 987 179	4 736 433	250 746	5%
Frais de siege - ABN Amro Bank NV (5)	1 968 738	1 720 833	247 905	14%
Tva non récupérable	1 223 492	1 233 350	-9 858	-1%
Autres charges (6)	1 470 909	1 574 095	-103 186	-7%
Total charges d'exploitation FGX	***16 549 541***	***16 089 754***	***459 787***	***3%***

Cette variation s'explique principalement sur les postes suivants :

(1) Le poste de location présente une variation de 199K€ (+24%). Pour rappel, en 2023, à la suite du déménagement de siège social, une période de loyer avait été non facturée. (1 mois).

(2) La hausse des coûts de maintenance des bâtiments et de l'informatique de 21K€ (+21%) est principalement due à la mise en place du nouveau contrat MANAOS (+35K€).

(3) Le poste assurance a augmenté de +63K (+31%). Cela inclut une hausse de + 34K€ sur l'assurance globale banque facturé par ABN AMRO Bank NV ainsi qu'une augmentation pour les autres assurances de +30K€ sur 2024.

(4) La diminution des honoraires provient essentiellement des coûts de contractors et s'explique par l'achèvement de projet informatique et réglementaire.

(5) Les frais de siège facturés par ABN AMRO Bank NV ont augmenté de +248K€ sur 2024 (+14%).

(6) La variation de -103K€ (-7%) sur les autres charges s'explique essentiellement par :

- Une perte opérationnelle enregistrée en 2023 de 222 k€.
- Une baisse de 67K€ des coûts de marketing par rapport à l'exercice précédent,
- Une augmentation totale de 125K€ englobant les frais de gardiennage (+45K€), les dépenses liées aux stages et à la formation professionnelle (+45K€), ainsi que les dépenses pour voyages, missions et réceptions (+35K€).

- En 2024, les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 154,640€, contre 184,389€ en 2023. La diminution des honoraires de certification des comptes OPC supervisés par Mazars est attribuée aux différentes liquidations de fonds intervenues entre 2024 et 2023. Les honoraires des commissaires aux comptes de la société de gestion restent stables et s'élèvent à 55 K€ hors taxes en 2024.

En €	31/12/2024	31/12/2023	VAR €	VAR %
Ernst & Young - Honoraires Certification des comptes AAIS	**56 267**	**71 008**	**-14 741**	**-21%**
Dont Honoraires audit des comptes	55 125	52 500	2 625	5%
Dont écarts provisions 2022/2023	1142	18 508	-17 366	-94%
Total honoraires certification des comptes AAIS	***56 267***	***71 008***	***-14 741***	***-21%***
Aca Nexia - Honoraires Certification des comptes OPC	65 734	65 929	-195	0%
Mazars - Honoraires Certification des comptes OPC	30 021	44 774	-14 753	-33%
KPMG - Honoraires Certification des comptes OPC	2 618	2 678	-60	-2%
Total honoraires certification des comptes OPC	***98 372***	***113 381***	***-15 009***	***-13%***
Total honoraires commissaires aux comptes	**154 640**	**184 389**	**-29 750**	***-16%***

(3) **Les taxes et versements assimilés** s'élèvent à 1 988 K€ en 2024 contre 2 115 K€ en 2023 :

En €	31/12/2024	31/12/2023	VAR €	VAR %
Taxe sur salaires **(a)**	1 359 695	1 382 371	-22 676	-2%
Taxe d'apprentissage	66 368	62 355	4 013	6%
Participation à la formation	165 702	143 237	22 465	16%
CVAE **(b)**	112 872	169 381	-56 509	-33%
Taxes foncières	49 670	51 125	-1 454	-3%
Taxes sur les bureaux	29 345	28 941	404	1%
Taxe sur les véhicules de société	1 267	-2 591	3 858	-49%
CFE	45 000	43 024	1 976	5%
Contribution sociale de solidarité **(c)**	143 560	231 437	-87 877	-38%
Droit enregistrement timbres	-	45	-45	-100%
Amendes et pénalités	-	5 399	-5 399	-100%
Impôts et taxes diverses **(d)**	14 779	-	14 779	100%
Total taxes et versements assimilés	**1 988 259**	**2 114 724**	**-126 465**	***-6%***

(a) La diminution de la taxe sur salaires de 23 K€ s'explique principalement par la baisse du contre prorata de TVA (97% en 2024 contre 98% en 2023)
La taxe d'apprentissage et la participation à la formation sont en hausse en lien avec la hausse de la masse salariale.

(b) La diminution de la CVAE de 57 K€ s'explique par la baisse du taux d'imposition, qui est de 0,28 % en 2024 pour les chiffres d'affaires > 50 m€, contre 0,375 % en 2023.

(c) La diminution de la contribution sociale de solidarité de 88 K€ s'explique principalement par un sur-provisionnement de 56 K€ en 2023 ; provision reprise lors du paiement en 2024. De plus, le montant provisionné au titre de 2024 est de 200 K€, contre 222 K€ en 2023, soit une diminution de 22 K€.

(d) Le poste « impôts et taxes diverses » est composé des taxes habitation 2024 et 2023 des logements loués.

(4) **Les salaires et traitements** s'élèvent à 10 153 K€ en 2024 contre 10 057 K€ en 2023, soit une augmentation de 96 K€.
Cette variation s'explique principalement par :

En €	31/12/2024	31/12/2023	VAR €	VAR %
Indémnités de licenciement	-	52 940	-52 940	-100%
Provision CP/RTT **(a)**	43 478	162 365	-118 887	-73%
Rémunération du personnel **(b)**	7 410 338	7 058 195	352 143	5%
Autres éléments de remunération et intéressement **(c)**	1 028 746	942 541	86 205	9%
Bonus brut SMART et VCP (y compris impact n-1) **(d)**	1 670 910	1 841 039	-170 129	-9%
Total Salaires et traitements	**10 153 472**	**10 057 080**	**96 392**	***1%***

(a) Les provisions de CP /RTT sont en baisse de – 118 K€.

(b) L'augmentation de la rémunération du personnel de 352 K€ est liée principalement à la hausse de l'effectif moyen qui s'élève à 89 contre 84 salariés sur 2023.

(c) L'augmentation du poste « autres éléments de rémunérations et intéressement » est de 86 K€ et s'explique principalement par le versement d'indemnités de fin de carrière en 2024 pour un montant de + 98 K€. L'intéressement provisionné dans les comptes s'élève à 133K€ contre 144K€ en 2023.

(d) La diminution des bonus SMART et VCP de – 170 K€ s'explique par la baisse de l'enveloppe des bonus de – 153 K€.

(5) **Les charges sociales** sont à hauteur de 5 512 K€ en 2024 contre 6 057 K€ en 2023, soit baisse de 545 K€.

Le taux de charges sociales ressort à 54,28% en 2024 contre 60,22 % en 2023.
La baisse du taux de charges sociales s'explique par la réallocation de la taxe sur les salaires (12,25%) en taxe. Celle-ci était prise en compte dans le taux de charges en 2023 sur les provisions de bonus Smart.

Le montant des bonus provisionnés chargés, prenant en compte les différés des exercices précédents ressort sur l'exercice à 2 699 407 € contre 2 908 897 € sur l'exercice 2023.

Pour information, le processus d'appréciation, notamment qualitative, permettant l'attribution des bonus individuels 2024, a conduit à provisionner un montant de bonus SMART chargé de 2 160 000 € contre 2 584 643 € pour l'exercice 2023.

Les bonus VCP (Variable Compensation Plan) chargés avec prise en compte des différés des exercices précédents sont de 358 352 € comparé à 324 255 € pour 2023.
Cette augmentation s'explique par la revalorisation des titres à la valeur de marché à chaque arrêté comptable. Ainsi la part titre pour l'exercice 2024 a été valorisée à 16,2025 contre 13,4425 en 2023. La valeur de la part titre pour les années futures de versement a également été revue à la hausse.

En €	31/12/2024	31/12/2023	VAR €	VAR %
Bonus VCP Cash chargé	177 685	158 147	19 538	12%
Bonus VCP Titres chargés	180 667	166 107	14 559	9%
Total bonus VCP chargés	***358 352***	***324 255***	***34 097***	***11%***

AAIS applique les règles d'ABN AMRO en matière de rémunération variable.

Dorénavant, le calcul implique la prise en compte de l'entièreté de l'enveloppe attribuée avec prorata temporis en fonction des dates de versements.
Le montant des bonus différés est soumis à une période d'acquisition des droits (« vesting period ») en conformité avec l'échéancier prévu dans les contrats.

(6) **Les dotations aux amortissements et aux provisions** affichent 2 946 240 € en 2024 contre 2 850 452 € en 2023.

En €	31/12/2024	31/12/2023	VAR €	VAR %
Dotation aux amortissements Immobilisations Incorporelles **(a)**	588 753	751 371	-162 618	-22%
Dotation aux amortissements Immobilisations Corporelles	59 635	66 781	-7 146	-11%
Dotation aux provisions pour charges - Passifs sociaux **(b)**	2 297 852	2 032 300	265 552	13%
Total dotations aux amortissements & aux provisions	***2 946 240***	***2 850 452***	***95 788***	***3%***

(a) Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles ont diminué de 22% en raison de l'achèvement de l'amortissement d'une partie des dépenses associées au projet Deeligenz.

(b) Depuis l'exercice 2021, le stock de l'exercice antérieur des passifs sociaux est repris et redoté au début de l'exercice en cours afin de sécuriser les stocks de provisions et de bénéficier pleinement de la prescription triennale.
Les dotations des passifs sociaux sont en hausse de 13% essentiellement en lien avec la baisse du taux actuariel (3,3% à la clôture 2024 versus 3,8% en 2023).

V.3 Détail des charges et produits financiers

En €	31/12/2024	31/12/2023	VAR €	VAR %
Ecart de change, notamment sur le dollar **(1)**	14 803	-560 121	574 924	-103%
Intérêts sur les comptes ordinaires	9 523	10 861	-1 338	-12%
Intérêts sur les comptes à terme **(2)**	1 459 772	282 536	1 177 236	417%
Revenu FCPR-OPC	0	-107 064	107 064	-100%
Reprise pour dépréciation FCPR-OPC **(3)**	317 011	633 804	-316 793	-50%
Moins-values latentes FCPR-OPC **(3)**	-8 510	-317 011	308 501	-97%
Résultat financier	***1 792 599***	***-56 995***	***1 849 594***	

(1) L'écart de change est principalement dû à la réévaluation en euros des comptes bancaires en dollar à la fin de chaque période de clôture comptable.

(2) Durant l'année 2024, les intérêts générés par le compte dépôt à terme se sont élevés à 1,5 M€, comparativement à 0,3 M€ en 2023. Huit dépôts à terme, totalisant 123 M€, ont été ouverts pour des durées variant de 1 à 3 mois, tandis que des remboursements de capital ont été effectués pour un montant de 111 M€.

(3) En 2024, des reprises pour dépréciation ont été enregistrées, s'élevant à 13 K€ pour le FCPI Idinvest Private Debt III et à 296 K€ pour le fonds AAIS Starter Fund.

V.4 Détail des charges et produits exceptionnels

En €	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs comptables des éléments cédés immobilisations corporelles	-	-24 612
Résultat exceptionnel	**-**	***-24 612***

En 2024, des immobilisations d'une valeur brute de 3 957 K€ ont été mises au rebut, avec des valeurs nettes comptables nulles.

V.5 Impôt sur les bénéfices :

En 2024, AAIS bénéficie d'un crédit d'impôt pour mécénat de 20,6 K€, comparé à 28,5 K€ en 2023, lequel inclut un crédit pour mécénat ainsi qu'un crédit pour famille.

- La régularisation IS N-1 correspond principalement au crédit d'impôt recherche pour un montant de – 86 K€, comptabilisé au moment de la liquidation de l'IS 2023.
- Le redressement fiscal de 21 K€ correspond à une pénalité infligée en raison d'une sous-estimation du résultat fiscal final lors du calcul du quatrième acompte de l'impôt sur les sociétés. Conformément à l'article 1731 du CGI, cette pénalité représente 5 % du montant sous-estimé.

En €	31/12/2024	31/12/2023
	25,83%	25,83%
Résultat net avant impôt	***19 339 130***	***19 716 816***
Impôt courant	4 825 646	5 072 911
Contribution Sociale	134 067	142 227
Crédits d'impôt	-20 621	-28 552
Sous-total IS	***4 939 092***	***5 186 586***
Redressement fiscal	21 894	-
Régularisation IS N-1	-85 720	-117 790
IS au compte de résultat N	***4 875 266***	***5 068 796***
IS de l'exercice	***4 939 092***	***5 186 586***
Résultat net après impôt	**14 400 038**	**14 530 230**

V.6 Effectifs moyens annuel :

	2024	2023
Cadres	87	83
Non cadres	1,5	1

VI- Transactions entre parties liées

Les transactions avec les parties liées sont effectuées dans des conditions normales de marché.

- **Produits et charges de PNB**

		31/12/2024		
		Groupe France	Groupe Hors France	Total
en € (montant en HTR)	Transactions entre parties liées	ABN AMRO NL	Groupe Hors ABN AMRO NL	
Commercialisation		-	- 851 187,30	- 851 187,30
		-	-	
	Tiers distributeurs groupe			
	ABN Amro Bank Succursale en France	-	- 116 797,30	- 116 797,30
	Commercialisation SICAV AAF			
	ABN Amro Belgique	-	- 731 542,00	- 731 542,00
	ABN Amro Frankfurt	-	- 2 848,00	- 2 848,00
Charges de conseil		- 249 999,75	- 3 632 555,79	- 3 882 555,54
	ABN Amro Belgique	-	- 2 581 963,30	- 2 581 963,30
	ABN Amro NL	- 249 999,75		- 249 999,75
	ABN Amro Bank Succursale en France	-	- 1 050 592,49	- 1 050 592,49
Charges de commissions entre parties liées		- 249 999,75	- 4 483 743,09	- 4 733 742,84

- **Produits et charges de Frais généraux**

		31/12/2024		
		Groupe France	Groupe Hors France	Total
en € (montant en HTR)	Transactions entre parties liées	ABN AMRO NL	Groupe Hors ABN AMRO NL	
Convention de mise à disposition				
	Fourniture de prestations de services	- 2 635 272,33	- 5 734 815,96	- 8 370 088,29
	ABN Amro NL	- 2 635 272,33	-	- 2 635 272,33
	ABN Amro International Services B.V.		- 594 132,46	- 594 132,46
	ABN Amro Bank Succursale en France	-	- 5 140 683,50	- 5 140 683,50
	Ressources Humaines	-	- 212 894,01	- 212 894,01
	Bethmann Bank AG	-	- 212 894,01	- 212 894,01
Charges de frais généraux entre parties liées		- 2 635 272,33	- 5 947 709,97	- 8 582 982,30

VII- CONSOLIDATION

AAIS est consolidé dans les comptes du groupe ABN AMRO.

VIII- ENGAGEMENT HORS-BILAN

Engagements donnés :

La dernière valorisation connue est la situation au 30/09/2024.
Toutes les parts d'engagement de souscription au FPCI Idinvest Private Debt III ont été intégralement souscrites, et il n'existe plus de tranches différées. La valorisation nette s'élève à 108 006 euros.

Engagements reçus :

Néant

Copie certifiée conforme
François-Xavier GENNETAIS
Président du Directoire

ABN AMRO Investment Solutions

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

ABN AMRO Investment Solutions

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société ABN AMRO Investment Solutions,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABN AMRO Investment Solutions relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

- **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Hassan Baaj

25/03/2025

ABN AMRO Investment Solutions

Rapport du Directoire 2024

Certifié conforme page 3

ABN·AMRO
Investment Solutions

Table des matières

I. Rapport du Directoire au Conseil de Surveillance et aux Actionnaires sur l'activité et les résultats d'AAIS en 2024 3

A. Les Actifs sous gestion 4

B. La collecte 5

C. Résultats financiers 6

D. Les marchés 8

E. Contrôle des Risques 2024 en bref 10

F. Conformité et contrôle interne 2024 en bref 15

G. Perspectives 2025 17

Disclaimer 18

I. Rapport du Directoire au Conseil de Surveillance et aux Actionnaires sur l'activité et les résultats d'AAIS en 2024

Rapport certifié conforme
François-Xavier GENNETAIS
Président du Directoire



A. Les Actifs sous gestion

Au 31 décembre 2024, le montant global des actifs gérés s'élève à 19.1 milliards d'euros.

1. Actifs répartis par catégories

ABN AMRO Investment Solutions Assets Under Management (€ mln)		31/12/2023	31/03/2024	30/06/2024	30/09/2024	31/10/2024	30/11/2024	31/12/2024	% 31/12/2024 vs 31/12/2023
FUNDS BY ASSET CLASSES (*)	**Total I**	**19 467**	**19 497**	**18 931**	**19 314**	**19 063**	**19 384**	**19 073**	**-2,0%**
Money market		1 087	920	955	913	918	919	939	-14%
Fixed income		6 920	6 998	6 938	7 363	7 500	7 574	7 507	8%
Convertibles		84	68	50	51	46	46	45	-46%
Equity		7 619	7 712	7 405	7 426	7 119	7 310	7 117	-7%
Diversified		3 488	3 523	3 427	3 404	3 324	3 378	3 306	-5%
Absolute return & Alternatives		268	276	156	157	157	156	160	-40%
FUNDS BY ASSET CLASSES (*)	**Total**	**19 467**	**19 497**	**18 931**	**19 314**	**19 063**	**19 384**	**19 073**	**-2,0%**
	(*) Including SRI	*15 714*	*15 836*	*15 442*	*15 854*	*15 600*	*15 923*	*15 665*	*0%*
Art.6 - Non-ESG Funds		*3 753*	*3 661*	*3 488*	*3 460*	*3 463*	*3 461*	*3 409*	*-9%*
Art.8+ - ESG Leaders		*12 047*	*12 178*	*11 820*	*12 199*	*12 076*	*12 328*	*12 153*	*1%*
Art.8 - ESG Improvers		*1 848*	*1 961*	*1 967*	*1 914*	*1 875*	*1 888*	*1 853*	*0%*
Art.9 - Impact Funds		*1 818*	*1 697*	*1 655*	*1 741*	*1 649*	*1 708*	*1 659*	*-9%*
NZAM Eligibility				*9 154*	*9 508*	*9 316*	*9 563*	*9 354*	
In % of assets				*48%*	*49%*	*49%*	*49%*	*49%*	
NZAM Commited				*3 752*	*3 755*	*3 636*	*3 884*	*3 818*	
In % of assets				*20%*	*19%*	*19%*	*20%*	*20%*	

2. Actifs répartis par produits

ABN AMRO Investment Solutions Assets Under Management (€ mln)		31/12/2023	31/03/2024	30/06/2024	30/09/2024	31/10/2024	30/11/2024	31/12/2024	% 31/12/2024 vs 31/12/2023
FUNDS BY PRODUCT CATEGORY (*)	**Total I**	**19 467**	**19 497**	**18 931**	**19 314**	**19 063**	**19 384**	**19 073**	**-2,0%**
Single Manager fund		14 536	13 666	13 330	13 973	13 888	14 147	13 933	-4%
Funds of mandates		1 300	2 200	2 180	1 937	1 851	1 859	1 835	41%
Profile		2 430	2 456	2 376	2 357	2 294	2 326	2 267	-7%
Dedicated Fund		455	412	294	293	289	295	293	-36%
Life Insurance		746	763	751	755	741	758	746	0%
FUNDS BY PRODUCT CATEGORY (*)	**Total**	**19 467**	**19 497**	**18 931**	**19 314**	**19 063**	**19 384**	**19 073**	**-2,0%**
	(*) Including SRI	*15 714*	*15 836*	*15 442*	*15 854*	*15 600*	*15 923*	*15 665*	*0%*
Art.6 - Non-ESG Funds		*3 753*	*3 661*	*3 488*	*3 460*	*3 463*	*3 461*	*3 409*	*-9%*
Art.8+ - ESG Leaders		*12 047*	*12 178*	*11 820*	*12 199*	*12 076*	*12 328*	*12 153*	*1%*
Art.8 - ESG Improvers		*1 848*	*1 961*	*1 967*	*1 914*	*1 875*	*1 888*	*1 853*	*0%*
Art.9 - Impact Funds		*1 818*	*1 697*	*1 655*	*1 741*	*1 649*	*1 708*	*1 659*	*-9%*

Les actifs sous gestion ont diminué de 2% par rapport à décembre 2023. Cela s'explique par :

- Une décollecte de 2.2 milliards d'euros essentiellement sur le canal ABN AMRO lié au projet Northstar (arbitrage sur des produits passifs pour environ 600 millions d'euros) et sur le canal externe (-1 milliard)

- D'un effet marché positif de 1,8 milliard d'euros.

B. La collecte

Depuis le début de l'année, nos solutions de gestion ont enregistré une collecte de -2.1 milliards d'euros de souscriptions nettes

1. Collecte par catégories

Asset Type	ABN AMRO Netherlands	ABN AMRO Belgium	ABN AMRO France	ABN AMRO Germany	External Sales	AAIS Ownership	NNA 31/12/2024
Alternatives and Absolute Return	0	0	-6	0	-115	0	**-121**
Diversified	-330	-29	-21	0	-122	-1	**-502**
Equity	-894	-47	-92	-2	-667	-4	**-1 706**
Fixed Income	338	7	93	-35	-9	-13	**381**
Convertibles	0	0	-2	0	-31	-6	**-39**
Money Market	-20	0	-23	0	-86	-70	**-199**
Total NNA	**-906**	**-69**	**-51**	**-37**	**-1 030**	**-93**	**-2 185**

2. Collecte par produits

Type of product	ABN AMRO Netherlands	ABN Amro Belgium	ABN Amro France	ABN Amro Germany	External Sales	AAIS Ownership	NNA 31/12/2024
Funds of Mandates	444	40	-46	-3	-5	-14	**416**
Profile	-322	-29	-9	0	-12	0	**-371**
Single Manager Funds	-1 028	-80	16	-34	-784	-79	**-1 990**
Dedicated Funds	0	0	-12	0	-146	0	**-158**
Life insurance	0	0	0	0	-83	0	**-83**
ISIN	**-906**	**-69**	**-51**	**-37**	**-1 030**	**-93**	**-2 185**

** NNA figures for ABN AMRO France and External Sales are estimates*

C. Résultats financiers

ABN·AMRO Investment Solutions	Revised B24 YTD	YTD Cons. December 2024	Diff. YTD - B24 YTD	% Diff YTD- B24 YTD	YTD Cons. December 2023	Diff 2024- 2023	% Diff 2024-2023
Net management fees	60 685	55 041	-5 643	-9%	57 233	-2 192	-4%
Net financial fees	-447	1 496	1 943	435%	-508	2 004	395%
INCOME	**60 238**	**56 538**	**-3 700**	**-6%**	**56 725**	**-188**	**0%**
Staff costs	-20 415	-17 694	2 720	-13%	-18 272	578	-3%
Other expenses	-16 651	-13 911	2 740	-16%	-14 278	367	-3%
Direct expenses	**-37 066**	**-31 605**	**5 460**	**-15%**	**-32 550**	**945**	**-3%**
Global costs	-1 112	-1 111	1	0%	-829	-282	34%
Other Internal settlements	-3 897	-4 509	-612	16%	-4 346	-164	4%
Indirect expenses	**-5 009**	**-5 620**	**-611**	**12%**	**-5 175**	**-445**	**9%**
EXPENSES	**-42 075**	**-37 226**	**4 849**	**-12%**	**-37 725**	**500**	**-1%**
OPERATING RESULT	**18 163**	**19 312**	**1 149**	**6%**	**19 000**	**312**	**2%**
Efficiency ratio	*69,8%*	*65,8%*			*66,5%*		

(M€)	Revised B24 YTD	YTD Cons. December 2024	Diff. YTD - B24 YTD	YTD Cons. December 2023	Diff YTD - 2023 YTD
NNA	472	-2 185	*-2 657*	-813	*-1 373*
Market Performance	575	1 791	*1 216*	1 768	*24*
AuM & AuA (EoP)	21 959	19 073	*-2 885*	19 467	*-394*
AuM & AuA (Average)	21 435	19 269	*-2 166*	19 351	*-82*
Return on assets (bps)	28,3	28,6	*0,3*	29,3	*-0,7*

Source: ABN AMRO Investment Solutions Finance, based upon data provided by NOBC Finance.

1. Revenus

A fin décembre, les revenus affichent un écart de 3,7 millions par rapport au budget et une diminution de 0.2 millions par rapport à l'exercice précédent.

Cette variation s'explique essentiellement par :

- Des « net management fees » inférieurs de 5.6 millions par rapport au budget prévu et de 2.2 millions par rapport à l'année de 2023. Cet écart s'explique par :
    - L'évolution du product mix : importante décollecte des produits actions au profit d'une collecte modérée sur les produits de taux.
    - La baisse de rémunération des fonds profilés.
    - L'effet de base sur les actifs de 1.4 milliards (décalage entre le forecast 2023 et le réalisé fin décembre 2023 résultant d'un retard de 4.2 millions d'euros sur les revenus).

- Les financial fees atténuent partiellement le retard des management fees, se situant à 2 millions au-dessus du budget et par rapport à 2023, principalement en raison des intérêts

perçus sur les dépôts à terme. Cette différence par rapport au budget s'explique par le fait que le budget révisé des financial fees inclut uniquement le capital charges.

2. Dépenses

Les dépenses sont inférieures au budget de 4.8 millions d'euros et ont diminué de 1 % (-3% en coûts directs, +9% en refacturations groupe) par rapport à l'année précédente.

Les frais de personnel (incluant la partie variable) sont 2.7 millions en dessous du budget. Cela provient essentiellement :

- Des salaires fixes qui sont en dessous des prévisions car les recrutements prévus n'ont pas été tous réalisés en 2024. En effet le nombre d'ETP à la fin décembre est de 90 au lieu des 96 prévus soit un écart de 6 ETP.
- Des indemnités de licenciement initialement budgétées pour 0.7 million d'euros et qui n'ont pas été utilisées.

Les autres coûts directs sont également inférieurs au budget de 2,7 millions d'euros, principalement en raison d'une sous-consommation de 0,7 million d'euros sur les coûts informatiques et de 1 million d'euros sur les honoraires de consultants et grâce à l'absence de pertes opérationnelles.

Les coûts indirects (liés à la refacturation du groupe) dépassent le budget de 0,6 million d'euros en raison de l'impact de la refacturation de Bethmann, qui a été comptabilisée à un montant supérieur à celui provisionné, ainsi qu'un écart au budget sur les SLA refacturés par Neuflize OBC.

Evolution du coefficient d'exploitation depuis janvier 2023

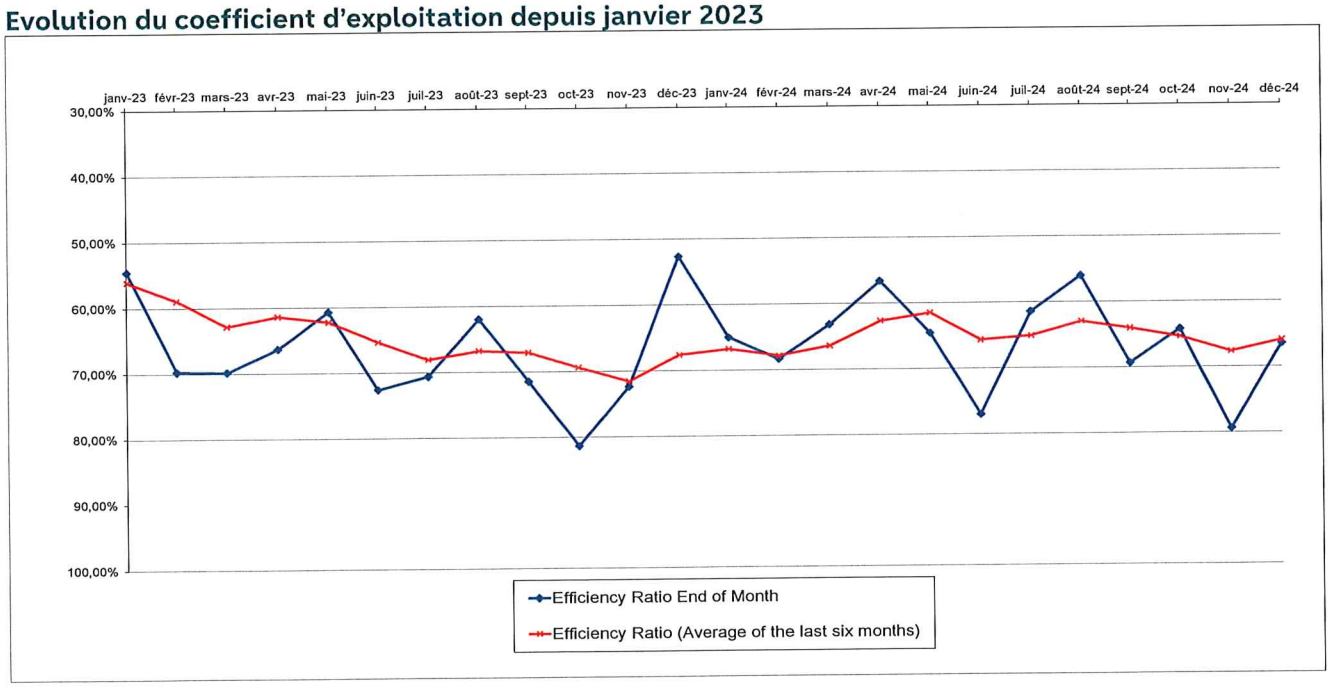

Source: ABN AMRO Investment Solutions Finance, based upon data provided by NOBC Finance.

D. Les marchés

L'année 2024 s'est avérée une fois de plus favorable pour les actions, marquée par une inflexion de politique monétaire des banques centrales et un environnement politique tumultueux. Les *Big Tech* ont continué à surperformer le reste du marché, bien que la saison des résultats au T3 ait été moins impressionnante que les deux premières. Néanmoins, les publications ont globalement dépassé les attentes. La Banque centrale européenne (BCE) a entamé son cycle d'assouplissement monétaire vers le milieu de l'année, procédant à quatre baisses de taux non consécutives de 25 bps et ramenant son taux de dépôt à 3 %. La Réserve fédérale (Fed), quant à elle, a amorcé son assouplissement plus tardivement, avec une première réduction agressive en réaction à un rapport sur l'emploi décevant, ravivant les craintes de récession. Par la suite, la banque centrale a opté pour des baisses progressives, ramenant le taux des fed funds dans une fourchette de [4,5 % - 4,25 %]. Néanmoins, les rendements obligataires ont considérablement monté sur l'année, stimulés par des surprises économiques positives aux États-Unis, en particulier au dernier trimestre, ainsi que par des craintes d'une résurgence de l'inflation sous l'administration Trump.
L'incertitude politique a plané tout au long de l'année des deux côtés de l'Atlantique. Une course initialement serrée entre les candidats présidentiels Biden et Trump a progressivement basculé en faveur du candidat républicain, à mesure que des préoccupations sur l'âge de Biden émergeaient. Le retrait de Biden a ensuite renversé les probabilités électorales, avec l'entrée en lice de Kamala Harris, avant que l'élection ne se solde finalement par la victoire de Trump. En France, le président a surpris les marchés en annonçant la dissolution de l'assemblée suite à la victoire de l'extrême droite aux élections législatives européennes, provoquant un sursaut temporaire de la volatilité et un élargissement des spreads français dans un contexte de déficit budgétaire déjà dégradé. Les résultats des élections ont conduit à un parlement divisé, et le nouveau gouvernement a été renversé lors de tentatives de vote du projet de loi de finance pour 2025, renforçant l'incertitude politique sur l'année à venir. Les tensions au Moyen-Orient, marquées par l'intensification des affrontements entre l'Iran/le Liban et Israël ainsi que par l'effondrement du régime d'Assad en Syrie, n'ont pas déclenché de stress durable sur les marchés, hormis quelques épisodes ponctuels de volatilité.

Sur le plan macroéconomique, l'année a été marquée par d'importantes divergences à la fois régionales et sectorielles. La forte croissance du PIB aux Etats-Unis a été soutenue par une consommation résiliente et des gains de productivité élevés. Le taux de chômage est resté inférieur aux prévisions de la Fed et les créations d'emplois ont affiché un rythme soutenu, bien qu'en voie de normalisation tout au long de l'année, à l'exception d'une surprise négative en août qui a causé un stress temporaire sur le marché. À l'inverse, les données avancées et retardées de la zone euro ont dépeint une croissance morose freiné par ses deux principales économies, l'incertitude politique pesant sur la confiance des entreprises et la consommation restant à des niveaux bas. Cela a creusé l'écart entre les anticipations de politique monétaire aux États-Unis et en Europe pour l'année à venir. Dans les deux régions, la divergence a persisté entre le secteur manufacturier, en contraction, et le secteur des services plus résilient, comme l'ont illustré les enquêtes PMI. En Chine, les autorités ont annoncé un plan de relance combinant un soutien monétaire et fiscal. La nouvelle a provoqué un rebond exceptionnel des actions qui s'est progressivement estompé face au manque de précisions sur la mise en œuvre effectives des mesures.

Les actions américaines ont surperformé, l'indice S&P 500 montant de 25 %, soit plus du double de la performance de l'Euro Stoxx à 11,9 %. L'indice Hang Seng a terminé l'année en forte hausse, de 22,9 %, bien qu'il ait effacé une partie de ses gains liés à l'annonce du plan de relance. L'année a été particulièrement volatile sur le marché obligataire, avec plusieurs revirements dans le discours des banques centrales. Après une hausse initiale des rendements des bons du Trésor à 10 ans, due à une révision à la baisse des anticipations de baisse des taux prévues fin 2023, les taux ont fortement reculé à l'approche des premières baisses de la Fed, avant de remonter sous l'effet de données économiques robustes et de la victoire de Trump. Ainsi, les rendements à 10 ans américains ont terminé l'année en hausse de 70,7 points de base à 4,573 %. Les rendements obligataires allemands ont suivi une tendance similaire, augmentant de 33,2 points de base, à 2,361 %. Les prix du pétrole sont restés relativement stables, avec une baisse de 3,4 % du Brent sur l'année, clôturant à 74,4 $.

Notre scénario central pour les États-Unis reste celui du *no landing*. Alors que le rythme d'assouplissement de la Fed pourrait être plus lent que prévu initialement, les gains de productivité et la forte consommation des ménages continueront de soutenir la croissance. L'activité en Europe restera initialement morose mais devrait reprendre, stimulée par les prochaines baisses de taux de la BCE et la désinflation soutenant les salaires réels. L'écart de politique monétaire entre la Fed et la BCE devrait favoriser le dollar, tandis que les actions demeurent la classe d'actifs privilégiée dans un environnement de volatilité implicite faible et de marges bénéficiaires d'entreprises encore solides. Les principaux risques baissiers à surveiller en 2025 incluent une Fed trop prudente, qui pourrait se focaliser uniquement sur le secteur des services au détriment du secteur manufacturier sensible aux taux d'intérêt, ainsi qu'un retour de l'inflation si les prix des biens cessent de baisser et ne contribuent plus à la désinflation.

E. Contrôle des Risques 2024 en bref

Le département des risques appartient à la deuxième ligne de défense du dispositif de contrôle interne d'ABN AMRO Investment Solutions, conformément au principe des trois lignes de défense appliqué au sein du groupe ABN AMRO.

Sous la supervision du Chief Risk Officer, la fonction permanente de contrôle des risques est assurée par le Contrôleur des Risques, et une équipe de quatre personnes : trois spécifiquement en charge des risques d'investissement et une en charge des risques opérationnels. Leur mandat s'articule autour des objectifs suivants :

- Mettre en œuvre la politique de gestion des risques ;
- Assurer la conformité avec le système de contrôle des risques prévu par les réglementations OPCVM (et AIFM le cas échéant) ;
- Conseiller la direction sur la définition du profil de risque de chaque OPCVM ou FIA géré ;
- Rendre compte à la direction et au Conseil de Surveillance sur l'application de la politique de gestion des risques de la société;
- Rendre compte à la direction du niveau de risque encouru par chaque OPCVM et FIA géré, et de tout dépassement actuel ou prévisible, afin de prendre toutes les mesures appropriées.

1. Risques d'investissement, risque de valorisation et gestion de la meilleure exécution

De manière récurrente, l'équipe de contrôle des risques d'investissement :

- Effectue un suivi quotidien des risques de marché, de performance, de liquidité, de crédit et de contrepartie et fait remonter les dépassements de limites de risques d'investissement durs et souples ;
- Participe activement aux comités d'investissement d'AAIS, en fournissant des indicateurs de risque et des analyses de performance, et en apportant un éclairage en support des décisions d'investissement ;
- Prépare des rapports mensuels détaillés sur les risques pour le comité exécutif de l'AAIS et des rapports de synthèse trimestriels/semestriels pour les organes de supervision d'AAIS;
- Maintient et améliore en continu les outils de contrôle des risques (y compris Aladdin Risk, dédié au suivi quotidien des risques d'investissement) ;
- Produit des rapports réglementaires sur les risques pour l'AMF et la CSSF.

L'équipe de gestion des risques d'investissement supervise le dispositif de valorisation d'AAIS, sous la gouvernance d'un comité mensuel de valorisation qu'elle organise. Par l'intermédiaire de ce comité et de l'examen des résultats des contrôles définis dans le cadre de ce dispositif, elle veille à la bonne application de la politique de prix d'AAIS et au suivi du risque de valorisation des fonds et des instruments sous-jacents, y compris :

- les forçages de prix et autres exceptions à la politique de valorisation standard
- la détermination et la mise en application des swing factors et/ou déclenchement de gates
- le backtesting régulier des modèles de valorisation (à minima annuellement).

L'équipe Investment Risk Management supervise aussi le dispositif de contrôle de la meilleure exécution / meilleure sélection d'AAIS, qu'elle pilote par l'intermédiaire du Comité Brokers, deux fois par an, pour vérifier qu'AAIS agit dans le meilleur intérêt de ses investisseurs en faisant respecter sa politique de meilleure exécution et de meilleure sélection, notamment via :

- la tenue de la liste des courtiers agréés par classe d'actifs, ainsi que les frais de courtage ;
- l'examen des contrôles sur l'application de la politique de meilleure exécution de l'AAIS ;
- le suivi de la qualité des prestations de notre délégué BP2S Dealing Services pour les activités de courtage (KPI, TCA, APPELS D'OFFRES, etc.).

Enfin, l'équipe de gestion des risques d'investissement est impliquée dans le reporting réglementaire en s'appropriant le processus de reporting réglementaire mis en œuvre pour que AAIS puisse s'acquitter de ses obligations en vertu de la réglementation MMF et contribue au processus de reporting réglementaire mis en œuvre dans le cadre de AIFM pour les FIA gérés par AAIS. Ces deux processus ont fait l'objet d'un contrôle SPOT par l'AMF, au cours des 4 premiers mois de 2024, sans qu'aucun problème matériel n'ait été relevé par l'AMF dans le cadre de son examen.

L'année 2024 n'a pas présenté d'événements majeurs en termes de risques d'investissement, des actions préventives ont été prises le cas échéant pour éviter l'aggravation des risques émergents, et le risque d'investissement a soutenu la gestion des investissements par des analyses ad hoc des événements de marché, de sorte que :

- Sur l'ensemble de l'année, aucun dépassement confirmé des lignes directrices « effet de levier » ou « valeur à risque » (indiqué dans le prospectus), ni aucun excès de tracking error (seuil défini dans les contrats de délégation de gestion) n'ont été enregistrés au-delà des situations existantes et tolérées ;
- Le niveau de liquidité des fonds gérés par AAIS est resté élevé, avec un coût de transaction moyen pondéré des portefeuilles AAIS réduit à 0,16 %, et la plupart des portefeuilles AAIS peuvent toujours être liquidés avec un impact raisonnable sur les coûts (< 1 %) ; la liquidité quotidienne de l'ensemble des portefeuilles est restée stable autour de 93 % (88 % avec la méthode « en cascade modifiée », qui ne permet pas de déformation significative des portefeuilles.

Les projets suivants ont été réalisés ou initiés au cours de l'année 2024 dans le cadre du maintien ou de l'amélioration de la qualité du suivi des risques financiers :

- **Risques d'investissement (marché, liquidité, ESG, contrepartie, etc.) :**
  - Définition d'une nouvelle politique de gestion du risque de change mieux adaptée au budget de risque et à la stratégie d'investissement des fonds AAIS, en tenant compte des catégories d'instruments autorisés ;
  - Mise en place d'un cadre spécifique de suivi des expositions du fonds interne AAIS Starter Fund et de calibrage de sa stratégie de couverture ;
  - Poursuite du renforcement du système de gestion de la liquidité avec la mise en place opérationnelle de mécanismes de gestion du risque de liquidité au passif en fonction des besoins spécifiques des fonds de droit français, et la réalisation de stress tests personnalisés pour chaque fonds ;

- Poursuite du renforcement du cadre de surveillance des risques ESG (qui se poursuivra en 2025), notamment par le biais des projets suivants :
  i. la formalisation du cadre de suivi de l'exclusion de 20 % par rapport à un indice de référence ;
  ii. et la poursuite de l' automatisation de l'alimentation des données et de l'analyse des résultats obtenus sur les PVaR (scénarios de Risques physiques) et les TVaR (scénarios de risques de transition) selon la méthodologie ISS, en vue d'une industrialisation future.

- **Risque de valorisation :** l'année 2024 a vu la réalisation de nouveaux projets structurants concernant le système de suivi du risque de valorisation d'AAIS, comprenant les éléments suivants :
  - Poursuite du renforcement de la gouvernance du suivi du risque de valorisation, notamment dans la mise en place du suivi de l'application de notre politique de valorisation pour chaque instrument des portefeuilles AAIS ;
  - Révision complète des procédures et de la politique d'évaluation, en tenant compte de l'impact de la nouvelle directive 24/856 ;
  - Finalisation de la refonte du processus de contrôle pour l'évaluation de la valeur liquidative des fonds en droit français et transfert du processus à l' équipe de contrôle opérationnel.

- **Meilleur risque d'exécution :** l'année 2024 a permis une revue complète du cadre de meilleure exécution et de sélection de l'AAIS afin d'assurer son alignement continu sur les dernières attentes réglementaires en la matière, et en tenant compte des spécificités de l'activité d'AAIS :
  - Révision et mise à jour de la politique de meilleure exécution et de sélection de l'AAIS ;
  - Examen du cadre de contrôle entourant la politique et redéfinition des rôles de tous les participants ;
  - Lancement d'un suivi renforcé des délégués sur
  - Mise à jour du comité de courtage organisée à une fréquence minimale semestrielle pour s'aligner sur ces mises à jour ;
  - Mise à jour de la politique et des procédures de l'AAIS en conséquence.

En 2025, l'équipe de gestion des risques d'investissement se concentrera sur :

- Le maintien du "House in Order" et le fonctionnement nominal des contrôles de risque, la valorisation et la meilleure exécution / meilleure sélection, ainsi que le dépôt des rapports réglementaires en temps et qualité, en ligne avec les exigences des régulateurs, en livrant les recommandations d'audit, les IMAT et autres plans d'action, ainsi qu'en effectuant des contrôles en temps et qualité ;
- Soutenir les projets de développement d'AAIS afin de s'assurer que les dimensions du risque d'investissement sont correctement prises en compte ;
- Renforcer la gouvernance de la surveillance du risque de modèle, y compris les modèles d'évaluation, les modèles d'investissement et les modèles de calcul du risque ;

- Étendre le déploiement des mécanismes de gestion du risque de liquidité au passif à l'ensemble de la gamme de fonds d'AAIS,
- Poursuite du renforcement et de l'automatisation de la maintenance d'ALADDIN RISK ainsi que du suivi de la mise en œuvre des actions d'amélioration identifiées (maintenance des modèles, mise en place de l'IRS/CDS, mise en place du suivi du risque de contrepartie, etc.),
- Renforcer le cadre de surveillance du risque de contrepartie d'AAIS, notamment en assurant la conformité aux nouvelles directives réglementaires (EMIR Refit) et en améliorant la fréquence et l'exhaustivité de la surveillance du risque de contrepartie,
- Améliorer la gestion, l'appropriation et la sensibilisation aux enjeux de risque au sein de l'AAIS et la mise en œuvre des développements réglementaires en cours et nouveaux à temps,
- L'amélioration continue de l'efficacité du contrôle des risques, en tirant parti des opportunités offertes par la transformation de l'AAIS, notamment dans le cadre de l'industrialisation du reporting réglementaire et de la mise en œuvre intégrale des recommandations de l'AMF suite au contrôle spot 2024,
- Poursuite de l'industrialisation et renforcement du cadre de suivi des risques ESG,
- Améliorer le cadre de suivi et de validation des calculs ISR PRIIPS délégués par State Street;
- Finaliser l'initiative de renforcement du dispositif de suivi pour la mise en œuvre de la meilleure exécution et une meilleure sélection, notamment à travers :
    - La finalisation de la mise à jour complète des dossiers des courtiers ;
    - La révision des IMA en vue de renforcer la gouvernance actuelle du suivi de la meilleure exécution pour les délégués ;
    - Mettre à jour les disclosures publiques et réglementaires.

2. Gestion des risques opérationnels

Les responsable des risques opérationnels, est notamment en charge de l'évaluation, la surveillance et la gestion des risques opérationnels dans son ensemble. Il coordonne de plus l'activité d'enterprise risk management, en aidant au pilotage et à la bonne gouvernance du dispositif de gestion des risques.

A ce titre, afin de maintenir et faire évoluer ce dispositif de contrôle des risques opérationnels tout au long de l'année, l'équipe a été en charge des missions suivantes :

- Élaboration et mise à jour annuelle de la cartographie des risques opérationnels en lien avec la méthodologie du groupe ABN AMRO, sans préjuger de l'indépendance de la société de gestion ;
- Suivi et évolution des indicateurs de risques et tableaux de bord à destination de la Direction Générale de façon mensuel, dans le cadre du dispositif ERM du Groupe ;
- Animation de la collecte et de la gestion de l'ensemble des incidents opérationnels survenus durant l'année 2022 avec l'analyse des dysfonctionnements, et l'évaluation du coût en terme de risque opérationnel ;
- Animation de l'évaluation et du suivi des risques dans le cadre de changement majeur ou d'implémentation de nouveaux outils, dans le cadre du process de « Change Risk Assessment ».

En 2024 en particulier, la fonction de gestion des risques opérationnels:

- A été impliqué de manière significative dans la mission de contrôle SPOT de l'AMF sur le reporting réglementaire, en tant que coordinateur de la production du rapport AIFM ;
- A également participé à la mise en œuvre de projets réglementaires avec :
  - La mise en conformité avec la réglementation DORA (projet toujours en cours), conduisant à la mise en place de la cartographie des systèmes et processus informatiques (clé pierre angulaire des livrables de DORA) ;
  - l'intégration des nouvelles exigences de la circulaire 24/856 de la CSSF dans des procédures dédiées AAIS ;
- A contribué à l'amélioration permanente du cadre opérationnel de l'AAIS en :
  - Soutenir le renforcement du suivi des prestataires de services essentiels, y compris la collecte unifiée d'indicateurs clés de performance pour le suivi de la qualité des services selon une nouvelle méthodologie définie ;
  - Structurer l'industrialisation du processus de reporting réglementaire AIFM ;
  - Elaboration d' une nouvelle procédure relative à la réintégration des ordres post-coupure sur la NAV, qui a été initiée à la suite d'un incident opérationnel.

En 2024, les pertes d'exploitation sont restées dans les limites de tolérance définies, l'essentiel des pertes observées découlant d'une décision de justice imposant à certains fonds AAIS de rembourser les dividendes de Wirecard touchés en 18-19, du fait des fraudes commises par cette entreprise dans l'établissement de ses comptes annuels.

En 2025, l'équipe Risque Opérationnel continuera de maintenir et développer son activité :

- Dans le cadre de l'évaluation continue des risques au moyen de la carte des risques de l'AAIS, continuer d'aborder les initiatives d'amélioration prioritaires définies dans l'ensemble dans le cadre de l'initiative « Path to Medium Risk » d'AAIS ;
- Maintenir et renforcer son système de contrôle des risques opérationnels selon les procédures en place ;
- Veiller à ce que son dispositif de risque opérationnel soit renforcé et adapté aux nouveaux projets et à son activité (suivi des délégués, suivi des Plans ICT et de Continuité d'Activité dans le cadre de DORA, événement de fonds, etc.) ;
- Continuer d'appuyer les équipes opérationnelles dans la résolution des incidents opérationnels qui pourraient survenir ;
- Diffuser et communiquer une culture « risques » au sein d'ABN AMRO Investment Solution ;
- Poursuivre la structuration et le renforcement de la gouvernance de la gestion des risques en accompagnant le comité exécutif dans la gestion des risques de la société de gestion.

F. Conformité et contrôle interne 2024 en bref

L'équipe de Conformité et Contrôle Interne appartient à la deuxième ligne de défense du système de contrôle interne d'ABN AMRO Investment Solutions, en application du principe des 3 lignes de défense appliqué au sein du groupe ABN AMRO.

Sous la supervision du Chief Risk Officer, la fonction Conformité et Contrôle Interne est assurée par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (" RCCI ") assisté d'une équipe de 3 personnes en charge de l'exécution de ses différentes missions :

- Évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de conformité ;
- Conseiller et assister la direction générale et le personnel dans leurs missions quotidiennes pour la société de gestion, dans le respect de leurs obligations professionnelles.

En 2024, l'équipe Conformité et Contrôle Interne a concentré ses efforts sur les points suivants :

- Soutenir les équipes opérationnelles (dans son rôle de conseil) sur les différents projets réglementaires (Sustainable Finance Disclosure Regulation, exercices « Global Standards » groupes sur la lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme, ainsi que la gestion des risques liés aux fonctions déléguées) et contribuer aux tâches d'accompagnement de leur mise en œuvre ;
- Soutenir les équipes opérationnelles de la première ligne de défense dans la réalisation du plan de contrôle formel (monitoring) et contrôler l'efficacité de cette dernière en sa qualité de deuxième ligne de défense - y compris le support sur l'outil AGRC ("ABN AMRO Governance Risk and Control") soutenant le plan de contrôle ; au 25 février 2025, le plan de contrôle interne 2024 était entièrement achevé.
- Préparer, gérer et répondre aux demandes des régulateurs dans le cadre de leurs missions de suivi et de contrôle de l'activité de la société de gestion et de ses fonds - tous les rapports réglementaires déposés par la Conformité l'ont été dans les délais impartis au cours de l'année.
- Accompagner la 1ère ligne de défense dans l'adaptation aux nouvelles réglementations telles que EMIR Refit qui est entrée en vigueur en avril 2024 et DORA qui est entrée en vigueur en janvier 2025.

Il n'y a pas eu d'incident majeur de conformité qui a été signalé en 2024.

L'événement majeur de l'année 2024 a été le contrôle SPOT effectué par l'AMF sur la qualité du reporting réglementaire de l'AAIS à l'AMF (AIFM, MMF, mises à jour du référentiel ROSA) initié par l'AMF en 12/2023, qui a duré tout au long des 4 premiers mois de l'année. Le rapport final a été reçu le 14 octobre 2024. Dans le cadre de son suivi, des recommandations mineures sont formulées concernant l'inclusion d'une mission d' audit couvrant à la fois les processus de production de rapports dans le plan d'audit interne de l'AAIS (3 ans), après l'achèvement des projets de transformation en cours ; et l'inclusion de MFEX (une composante secondaire de l'écosystème Euroclear, utilisée dans le cadre de l'analyse du passif des fonds) et d'AGRC (l'outil de contrôle interne d'AAB) dans le cadre de test de PCA d'AAIS pour 2024-2025. Ces deux éléments ont été clôturés et l'AMF a confirmé la clôture des 2 éléments en 01/2025.

L'une des principales réalisations de l'équipe Conformité et contrôle interne en 2024 a été l'examen et la mise à jour de tous les scripts de contrôle des contrôles dans AGRC. Au 31 décembre 2024, tous les contrôles ont été mis à jour, à l'exception d'un seul, pour lequel une IMAT est actuellement ouverte avec une date d'échéance de fin d'année.

Parmi les autres réalisations notables, citons la revue complète du cadre de contrôle des abus de marché avec la mise à jour de la procédure sur les abus de marché, la révision du scénario d'abus de marché au sein de BTCA, la mise à jour des contrôles.

En 2025, le département « Conformité et Contrôle Interne » poursuivra ses activités :

- ses missions essentielles de conseil et de contrôle de second niveau définies par la réglementation;
- ses efforts pour soutenir la mise en œuvre de nouvelles réglementations, en particulier CSRD et DORA;
- son soutien continu au Comité exécutif et aux membres du personnel à l'appui des processus réglementaires nouvellement mis à jour ou créés ;
- formation du personnel sur les questions réglementaires ou de conformité;
- soutenir l'ensemble des équipes de l'AAIS dans la mise en œuvre de différents plans d'actions axés sur la conformité.

Le département Conformité et contrôle interne procédera également à une revue du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et de la distribution ainsi qu'à un examen du cadre de contrôle EMIR.

G. Perspectives 2025

En 2025, nous nous concentrerons sur l'élargissement de notre gamme de produits en soutenant ABN AMRO dans sa rationalisation de la chaîne de valeur de l'investissement et en introduisant de nouveaux concepts de services et de fonds pour la gestion sous mandat (DPM) et les profilés. Cela inclura la création d'enveloppes de fonds pour soutenir les concepts de services du DPM et l'internalisation de fonds de tiers. Nous visons à consolider notre gamme de produits dans les stratégies long-only, en nous concentrant sur les stratégies de Fixed Income et Global Asset, ainsi que dans les offres ETF/Passive. En combinant « l'investissement systématique » et l'expertise quantitative, nous nous appuierons sur notre track-record en matière de gestion multi-actifs et étendrons notre offre de produits aux actifs privés, reflétant ainsi l'intérêt croissant des distributeurs pour ce type de solutions d'investissement.

Pour atteindre ces objectifs, nous poursuivrons la croissance de notre base de produits par des voies à la fois organiques et inorganiques. Sur le plan interne, nous nous concentrerons sur la sélection interne des gestionnaires en nommant des ressources dans le domaine du Private Assets tout en maintenant la sélection habituelle des stratégies. Les partenariats avec les gérants d'actifs seront également une priorité. Sur le plan externe, nous étudierons de potentielles coentreprises avec des gestionnaires d'actifs et envisagerons d'acquérir des équipes existantes de gestion de portefeuille ou de sélection de gérants, en particulier dans le domaine du Private Assets.

Développer notre base clientèle est également un objectif clé pour 2025 et au-delà, tant au sein d'ABN AMRO Bank qu'en externe, avec des tiers et des institutions. Au sein d'ABN AMRO Bank, nous lancerons le fonds NexGen Multi-Assets pour servir les segments de la clientèle aisée et de la banque privée. Des fonds dédiés seront développés pour soutenir l'offre locale de gestion de patrimoine en France. À l'externe, nous nous concentrerons sur l'expansion aux Pays-Bas avec des produits passifs et en Allemagne au travers de l'ensemble des lignes de produits. Les propositions de services cibleront les banques privées de Tier 2 et 3, les consultants français, les institutions de Tier 2 et 3, les fonds de pension et les Family Offices.

Ces objectifs seront atteints par le biais d'une croissance organique en vendant des fonds à structure unique disponibles sur la plateforme et en développant l'accès aux produits alternatifs et de fixed income. Nous offrirons également un service de plateforme de sub-advisory à des clients tiers, en leur donnant un accès direct à la plateforme AAF ou à des plateformes de sub-advisory sur mesure, adaptées aux demandes des distributeurs. S'agissant des institutions, nous vendrons notre expertise Multi-Assets en offrant des fonds multi-gestionnaires dédiés pour les petites institutions et en délivrant des mandats pour les grandes institutions.

Dans la perspective d'une croissance inorganique, nous envisagerons des coentreprises avec des clients tiers, en nous associant avec des distributeurs pour regrouper les actifs sous gestion et éventuellement les ressources. En outre, nous étudierons la possibilité d'acquérir des actifs de multi-gérants ou de distributeurs tiers, afin de renforcer notre présence auprès des tiers et des clients institutionnels.

Nous continuerons également à optimiser les coûts de notre modèle opérationnel avec les asset services et les délégués, en simplifiant nos processus et en finalisant notre environnement de données. Il s'agira de rationaliser les opérations pour en améliorer l'efficacité et réduire les coûts tout en maintenant des normes élevées en matière de conformité et de gestion des risques. Ce faisant, nous visons à assurer un soutien solide à notre stratégie d'expansion tout en sauvegardant l'intégrité et la performance de AAIS.

Disclaimer

ABN AMRO Investment Solutions – AAIS
Société anonyme au capital de 3 324 048 euros, à Directoire et Conseil de Surveillance
Immatriculée au RCS Paris sous le numéro 410 204 390.
Siège social : 119-121, Boulevard Haussmann, 75008 Paris, France.
Approuvé par l'AMF, en date du 20/09/1999
En tant que société de gestion de portefeuille sous le numéro d'enregistrement GP99-27.

Ce document promotionnel préparé par ABN AMRO Investment Solutions (« AAIS ») ne constitue pas une sollicitation d'achat, une offre de vente ou un conseil juridique ou fiscal. En aucun cas, il ne constitue une recommandation personnalisée ou un conseil en investissement. Avant de prendre une décision d'investissement, l'investisseur est responsable de l'évaluation de ses risques et de la cohérence de sa décision avec ses objectifs, à son expérience et à sa situation financière.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les informations sur les produits présentés dans ce document ne sauraient se substituer à l'exhaustivité des informations contenues dans la documentation juridique du fonds qui vous a été remise et/ou qui est disponible gratuitement.

25/03/2025

ABN AMRO Investment Solutions

Observations du Conseil 2024

Rapport certifié conforme page 2

ABN·AMRO
Investment Solutions

Rapport certifié conforme
François-Xavier GENNETAIS
Président du Directoire

Observations du Conseil de Surveillance

Votre Directoire vient de vous présenter le bilan de son activité au cours de l'exercice 2024 et vous a soumis les comptes annuels de l'exercice écoulé.

D'autre part, le Commissaire aux comptes vous a donné lecture de son rapport établi tant en exécution de la mission qui lui a été confiée qu'en application des dispositions de l'article L 225-88 du Code de Commerce.

ꕥ

Au cours de l'exercice, outre l'examen des états financiers et du rapport trimestriel du Directoire – et en particulier le suivi de la conformité et des risques – votre Conseil de Surveillance a supervisé l'avancement des sujets et projets suivants :

- Gouvernance
  - Renouvellement du Directoire
  - Nomination de la Présidente du Conseil de Surveillance
  - Nomination d'un nouveau Membre du Conseil
- La stratégie d'AAIS
  - Projet NorthStar
- Investissements
  - Gestion Active / Passive
  - Thématiques ESG
  - Performances / collecte – nouveaux actifs
  - L'offre produits
- Le contrôle spot de l'AMF
- Les ressources humaines
- L'approbation du budget
- Organisation du département Gestion des Données

En outre, les sujets liés à l'actualité ont été au cœur des discussions du conseil de surveillance, tels que la gestion des effectifs ou les évolutions réglementaires.

ꕥ

Votre Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2024. Le taux de participation de ses Membres sur l'ensemble de l'année a été de 100%.

Votre Conseil de Surveillance vous demande d'approuver sans réserve les comptes sociaux 2024 et donner quitus aux Membres du Directoire, d'affecter le résultat, de nommer un nouveau Membre du Conseil de Surveillance et de voter en faveur des résolutions qui vous sont soumises.

Au vu de ces observations, le Conseil de Surveillance renouvelle sa confiance aux membres du Directoire et du Comité Exécutif et l'assure de son soutien pour l'année 2025, qui s'annonce dense en termes de projets à réaliser afin d'accompagner AAIS dans ses ambitions de transformation qui lui permettront de rester compétitive et d'accélérer sa croissance.

Disclaimer

ABN AMRO Investment Solutions – AAIS
Société anonyme au capital de 3 324 048 euros, à Directoire et Conseil de Surveillance
Immatriculée au RCS Paris sous le numéro 410 204 390.
Siège social : 119-121, Boulevard Haussmann, 75008 Paris, France.
Approuvé par l'AMF, en date du 20/09/1999
En tant que société de gestion de portefeuille sous le numéro d'enregistrement GP99-27.

Ce document promotionnel préparé par ABN AMRO Investment Solutions (« AAIS ») ne constitue pas une sollicitation d'achat, une offre de vente ou un conseil juridique ou fiscal. En aucun cas, il ne constitue une recommandation personnalisée ou un conseil en investissement. Avant de prendre une décision d'investissement, l'investisseur est responsable de l'évaluation de ses risques et de la cohérence de sa décision avec ses objectifs, à son expérience et à sa situation financière.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les informations sur les produits présentés dans ce document ne sauraient se substituer à l'exhaustivité des informations contenues dans la documentation juridique du fonds qui vous a été remise et/ou qui est disponible gratuitement.